



Paris, le 22 septembre 2014



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8^E COMITÉ DE SUIVI SUR LE PARTENARIAT UE-PTOM

Le 8^e Comité de suivi sur le Partenariat UE-PTOM (Union Européenne - Pays et Territoires d'Outre-Mer), organisé par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en concertation avec le Ministère des Outre-mer, se tiendra le

lundi 29 septembre 2014

**à la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris
(15h00-17h30)**

Cette réunion devra permettre à tous les représentants des PTOM français et aux autorités françaises de faire un point d'étape sur l'assistance financière de l'UE (en particulier la programmation du 11^e FED), et d'échanger sur le positionnement des PTOM au sein de la Commission européenne et l'avenir des relations UE-PTOM à l'horizon 2020. Il s'agira également d'identifier les thèmes jugés prioritaires pour le prochain Forum de dialogue UE-PTOM qui se tiendra en février 2015 aux Iles Vierges Britanniques. D'autres sujets tels que la conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique en Guadeloupe (22-25 octobre 2014) et l'année européenne du développement (2015) sont également à l'ordre du jour.

La Ministre des Outre-mer, Madame Pau-Langevin, participera à l'ouverture des échanges. Des représentants du SGAE (Secrétariat général aux affaires européennes), du MAEDI (Ministère des Affaires étrangères et du développement international), de la RP UE (Représentation permanente de la France auprès de l'UE) et de la DGOM (Direction Générale des Outre-Mer) seront également présents.

Outre la participation de la **Présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Mme Cynthia LIGEARD**, les PTOM français représentés seront **Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre et Miquelon, la Polynésie française et les Terres Australes et Antarctiques françaises.**

Pour mémoire, les règles et procédures définissant l'association PTOM-UE sont établies dans des «décisions d'association outre-mer» (DAO) depuis 1964 (actes unilatéraux du Conseil européen). Une nouvelle DAO (adoptée le 25 novembre 2013) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Dans le cadre du 11^e FED (2014-2020), les PTOM bénéficient d'une enveloppe financière totale de 364,5 millions d'euros.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Chloé Calvignac, correspondante pour le suivi des affaires européennes à Paris et Bruxelles,

Service de la coopération régionale et des relations extérieures

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Tel. (+33) 06 86 07 00 58, chloe.calvignac-gouv.nc@mncparis.fr